

L'Agefi  
1026 Echandens-Denges  
021/ 331 41 41  
<http://www.agefi.com/>

Medienart: Print  
Medientyp: Publikumsmedien  
Auflage: 20'585  
Erscheinungsweise: täglich



Seite: 7  
Fläche: 30'444 mm<sup>2</sup>

Auftrag: 3009561  
Themen-Nr.: 272002  
Referenz:  
[cc4ee869-ec3a-4be3-a2b8-e10e9866bf01](https://cc4ee869-ec3a-4be3-a2b8-e10e9866bf01)  
Ausschnitt Seite: 1/1

# Washington fixe un ultimatum à Berne à fin mars sur les droits de douane

(ats)

**GUERRE COMMERCIALE.** Les Etats-Unis exigent un accord contraignant d'ici au 31 mars pour maintenir la réduction tarifaire à 15% sur les exportations.

La Suisse et les Etats-Unis doivent conclure d'ici au 31 mars un accord juridiquement contraignant en matière de droits de douane. Faute de quoi la Maison-Blanche entend «réexaminer et reconstruire, le cas échéant», le taux imposé à Berne.

Washington entend transformer rapidement la déclaration d'intention signée le 14 novembre en accord bilatéral, selon un document du représentant américain au commerce, publié jeudi sur le Federal Register. Selon ce document, révélé par les journaux du groupe alémanique CH Media, la réduction rétroactive des droits de douane de 39% à 15% a été effectuée «dans l'hypothèse et l'espérance» que l'accord soit négocié avec succès d'ici le premier trimestre.

Interrogé, le Département fédéral de l'économie (DEFR) a indiqué que les négociations permettraient de déterminer si cette échéance pourrait être respectée. «L'objectif est de conclure l'accord au premier trimestre 2026, comme indiqué dans la déclaration conjointe», a-t-il souligné.

## Droits de douane excessifs remboursés

Cette déclaration, datée du

14 novembre, indique que les parties ont l'intention «d'entamer immédiatement des négociations sur l'accord afin de réaliser des progrès significatifs d'ici au premier trimestre 2026, sous réserve de leurs procédures nationales respectives, et de conclure l'accord dans la mesure du possible.» Dans le document publié jeudi, le représentant américain au commerce annonce également que les importateurs pourront se faire rembourser auprès des douanes américaines les droits de douane excessifs qu'ils ont payés au cours des cinq dernières semaines. A Berne, ce manque à gagner est estimé à plusieurs centaines de millions de francs, selon les journaux de CH Media. Le DEFR a indiqué ne pas pouvoir fournir à l'heure actuelle d'estimation plus précise. De son côté, le Conseil fédéral a reçu l'aval du Parlement pour les négociations douanières avec les Etats-Unis. Les commissions de politique extérieure des deux Chambres ont en effet approuvé cette semaine le mandat de négociation.

La discussion a été extrêmement nourrie, avait indiqué mardi le président de la com-

mission du Conseil des Etats, Carlo Sommaruga (PS/GE). Et de considérer les réponses précises fournies par le ministre de l'Economie, Guy Parmelin, la secrétaire d'Etat Hélène Budliger Artieda, et d'autres membres de l'administration comme satisfaisantes. Carlo Sommaruga et la vice-présidente de la commission, Petra Gössi, (PLR/SZ) n'ont donné aucune précision, car cela affaiblirait la position de la Suisse dans les négociations.

Le directeur de la Chambre de commerce Suisse-Etats-Unis, Rahul Sahgal, a indiqué que les exportateurs suisses allaient réclamer le remboursement des droits de douane excessifs. Il n'a pas pu préciser le montant en jeu, aucune statistique n'étant disponible.

Le Conseil fédéral a adopté le projet au début du mois. En plus des commissions parlementaires, les cantons seront également consultés. L'accord vise à encadrer juridiquement les relations économiques et commerciales avec les Etats-Unis et, donc, la diminution de 39% à 15% des droits de douane. Cette baisse, qui a un effet rétroactif au 14 novembre, a été annoncée il y a une quinzaine de jours.